



CFPPA
des
HAUTES
PYRÉNÉES
LANNEMEZAN

CAP

Jardinier paysagiste



CFPPA des Hautes-Pyrénées

131 rue du Bidalet

65300 Lannemezan

Tél : 05 62 98 07 94

Fax : 05 62 98 30 20

cfppa.lannemezan@educagri.fr



formagri-65-vic.fr

 Agri Nature
& Forêt
Vic-en-Bigorre



Date de rentrée :
novembre
Fin de la formation :
mai

Lieu de la formation :
Lycée ADRIANA
responsable de la formation : kathy.abadie@educagri.fr
Niveau d'entrée : Niveau V bis

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le CAP «jardinier paysagiste» est un diplôme de niveau V rénové qui permet d'entrer dans la vie professionnelle comme ouvrier d'exécution qualifié dans des entreprises de travaux paysagers ou des services espaces verts de collectivités territoriales.

- Il vise l'insertion professionnelle et favorise l'insertion sociale et citoyenne
- Il peut constituer une étape vers la préparation à d'autres diplômes.

PUBLIC VISÉ :

- Avoir 18 ans
- Avoir acquis les savoirs de base
- Etre apte physiquement à exercer ce métier
- Avoir un projet professionnel dans le secteur des espaces verts
- Etre mobile
- Etre autonome
- salariés en Congé Individuel de Formation
- salariés en contrat de professionnalisation de 16 à 25 ans et aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- salariés en Plan de Formation Entreprise
- aux salariés en Compte Personnel de Formation du secteur public et privé

MODALITÉS DE SÉLECTION DU CANDIDAT

- journée d'information collective.
- lettre de motivation+ CV
- entretien de motivation
- tests écrits : en mathématiques et français

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Cette formation d'une durée de 8 mois alterne cours théoriques et cours pratiques.
- Validation du CACES 372-1
- Le diplôme se compose d'Unités Capitalisables(U.C) générales et professionnelles qui sont évaluées indépendamment les unes des autres.. Elles peuvent être obtenues dans n'importe quel ordre. Chaque Unité Capitalisable fait l'objet d'une évaluation principale et d'un rattrapage.
- Stage pratique dans deux entreprises différentes.

Pour obtenir le diplôme du CAP le candidat dispose de 5 ans pour valider l'ensemble des Unités.

